



N.-D. du Rosaire, priez pour nous.

Rosaire. Il ordonne la récitation du chapelet dans toutes les églises paroissiales durant le mois d'octobre. Il exhorte pareillement les chrétiens à réciter le chapelet, soit en particulier, soit en famille, et accorde de précieuses indulgences pour cet acte de dévotion envers Marie.

Le 24 décembre, même année, il faisait publier un bref, exhortant les fidèles à persévérer dans l'habitude de réciter le chapelet tous les jours. Il prescrit d'ajouter à la fin des litanies de la Très Sainte Vierge l'invocation *Regina Sacratissimi Rosarii, ora pro nobis*, Reine du T. S. Rosaire, priez pour nous.